OFFRE D'EMPLOI
2e affichage

OPÉRATEUR DE MACHINERIE LOURDE (TEMPORAIRE SUR LISTE DE RAPPEL)

DESCRIPTION DES TÂCHES

Sous la direction du contremaître des opérations ou de son représentant :

- Opérer l'ensemble de la machinerie appartenant à la Ville et en assurer l'entretien (camion benne, camion lourd avec équipement à neige, souffleur à neige, niveleuse, chargeur sur roues, pelle mécanique sur roues, tractopelle, camion balai, et tout autre équipement ou véhicule dont la Ville aura besoin);
- Effectuer les inspections journalières et faire rapport à son supérieur immédiat de toute défectuosité mineure ou majeure observée;
- Effectuer le nettoyage de chaque véhicule utilisé, tous les jours, et maintenir ceux-ci en bon état de marche;
- Effectuer certains travaux de mécanique lourde en collaboration avec le mécanicien au garage municipal;
- Exécuter les travaux nécessitant des torches oxyacétyléniques ainsi que des travaux de soudure;
- Effectuer des travaux de maintenance ouvrière en collaboration avec les ouvriers de maintenance de la Ville;
- Être à l'écoute des autres opérateurs de machinerie lourde et des hommes de maintenance pour faciliter l'élaboration de diagnostics mécaniques en collaboration avec le mécanicien;
- Être autonome, débrouillard, et posséder une bonne capacité d'adaptation;
- Travailler en équipe.
- Exécuter toute autre tâche connexe

QUALIFICATIONS REQUISES

- Secondaire 5 ou une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée compatible avec l'emploi proposé;
- Permis de conduire, classe 3 ou supérieure;
- Attestation d'un cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction;
- Expérience dans le domaine du déblaiement de neige sur les routes municipales (un atout);
- Être à l'aise avec le public et faire preuve de tact dans des situations conflictuelles;
- Connaissances mécaniques nécessaires pour effectuer la maintenance des véhicules.
- Connaissance dans le domaine d'aqueduc et égouts (un atout)

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Salaire horaire allant de 25,79 $ à 31,68 $;
- Selon la convention collective des employés de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts en vigueur;
- Être en mesure de répondre aux urgences en dehors des heures normales de travail;
- Effectuer des quarts de travail de jour et de nuit tel que défini à la convention collective en vigueur des employés de la ville de Sainte-Anne-des-Monts.

DÉPÔT DES CANDIDATURES

Faire parvenir sa candidature en envoyant une lettre de présentation et un curriculum vitae par courriel ou par la poste (aucune candidature verbale ne sera acceptée)

Par courriel : candidature@villesadm.net

Par la poste : Candidature, Ville de Sainte-Anne-des-Monts
6, 1re Avenue Ouest
Sainte-Anne-des-Monts, (Qc) G4V 1A1

Nous respectons le principe d'équité en matière d'emploi. L'utilisation du masculin ne sert qu'à alléger le texte.
La Ville se réserve le droit de vérifier les références des candidat·e·s retenu·e·s
Notez que seules les candidatures retenues pour une entrevue seront contactées.